

Greenpeace France : contrôler les corps pour sauver les comptes

DES MÉTHODES DIGNES DU PIRE DU PRIVÉ

Dans un contexte où de nombreuses autres pratiques nouvelles viennent impacter les conditions de travail des salarié·es, Greenpeace France vient de franchir une **nouvelle ligne rouge** : plusieurs salarié·es en **arrêt maladie** ont été convoqué·es pour une **contre-visite** ces dernières semaines par un service médical patronal.

Une salariée en ALD (affection longue durée) pour dépression et en situation de handicap l'obligeant à anticiper ses déplacements a reçu une convocation 2h avant son rendez-vous pour un rendez-vous à 2h de chez elle. Un·e autre a dû faire face à un médecin culpabilisateur et inquisiteur afin de justifier de son burn-out.

UN BUSINESS LUCRATIF SUR LE DOS DES SALARIÉ·ES

MALADES

Comme le révèle StreetPress dans son [enquête](#) d'octobre 2024, les contre-visites médicales sont devenues un **business florissant** où des sociétés privées se font de l'argent en harcelant les salarié·es en arrêt maladie, le tout sur la base de méthodes régulièrement “borderlines” voire totalement abusives destinées à faire du chiffre en mettant la **pression** sur des personnes déjà **fragilisées par la maladie**. C'est exactement ce que vivent aujourd'hui nos collègues chez Greenpeace France. **Ces méthodes ressemblent à s'y méprendre à du harcèlement moral et à de la discrimination liée au handicap.**

QUAND L'ARGUMENT ÉCONOMIQUE EN CACHE

D'AUTRES

Greenpeace France communique sur le **maintien du salaire** à 100 % durant deux ans en cas d'arrêt maladie, dans une dynamique de protection de la santé des salarié·es. Comment justifier alors la chasse institutionnalisée au “**malade illégitime**” sans perdre toute crédibilité ?

L'un des objectifs parfaitement assumés d'un des [prestataires](#) mandatés par Greenpeace, est de “**diminuer le surcoût de masse salariale**”.

Or, dans au moins un des cas qui nous préoccupe ici, Greenpeace France ne verse plus d'indemnités, la complémentaire santé (prévoyance) prend le relais du maintien de salaire après deux ans.

Quel **intérêt** peut avoir Greenpeace à forcer ses salarié·es malades à revenir travailler ? Si ce n'est pas toujours financier, résolument jamais humain, la réponse semble claire : à [la question “Comment réduire l'absentéisme”](#), **Greenpeace a visiblement choisi son camp**. Coercitif.

“CONTAGION”, “ REMOTIVATION” : ANATOMIE D'UN ARGUMENTAIRE PATRONAL

Ledit prestataire se vante “**d'éviter les effets de contagion envers les autres salariés**”. Est-il nécessaire de rappeler ici que ni le burn-out, ni la dépression, ni le handicap ne sont contagieux ?

Quant à “**remotiver les salarié·es en situation d'abus**”, l'argument serait drôle s'il n'était pas maltraitant. Un·e salarié·e en arrêt maladie a besoin de **repos**, de **soins** et de **soutien**, certainement pas de pression et d'acharnement.

Le **stress intense et l'anxiété aiguë** qu'ont ressentie les salarié·es semblent bien loin de la “remotivation” promise par le Service Médical Patronal.

« L'absentéisme a un coût », clame le SMP ... visiblement Greenpeace veut le faire payer aux salarié·es.

DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE À LA VIOLENCE ORGANISATIONNELLE

La **désobéissance civile** est au cœur des valeurs de Greenpeace. Nous devrions donc savoir mieux que quiconque que **légal ne veut pas dire juste ni légitime**. Ces contre-visites médicales le prouvent : il s'agit bien de **violence institutionnelle** camouflée derrière des arguments budgétaires et organisationnels. **La violence la**

plus insidieuse est celle qui se présente comme conforme à la loi. Greenpeace devrait être la dernière organisation à l'oublier.

LA DÉRIVE AUTORITAIRE DE GREENPEACE FRANCE

Les contre-visites médicales abusives ne sont pas un cas isolé. Depuis plusieurs mois, Greenpeace France multiplie les **pratiques coercitives et d'intimidation : enquête interne** menée par un cabinet pro-patronat ciblant les voix syndicales, avec des dizaines de convocations et des potentielles conséquences juridiques et **politique restrictive sur les ruptures conventionnelles**, pour les plus récentes...

Dans un contexte d'incertitudes budgétaires, la logique devient limpide : réduire progressivement la **masse salariale** et en particulier celle des salarié-es les plus **fragiles et/ou les moins dociles**.

LE SOIN EST UN DROIT, PAS UN COÛT !

Asso-Solidaires rappelle que

- Le droit à l'arrêt maladie est un droit fondamental
- La maladie n'est pas une faute
- Soumettre des salarié-es en situation de fragilité à de telles pratiques est inacceptable

Nous exigeons l'arrêt immédiat de ces pratiques d'intimidation

GREENPEACE DOIT APPLIQUER SES PROPRES VALEURS

Greenpeace ne peut pas d'un côté **défendre la justice sociale** et de l'autre **maltraiter ses propres salarié-es**.

Notre organisation se transforme progressivement en entreprise autoritaire qui adopte les pires pratiques du management toxique néolibéral.

Nous refusons cette dérive.

Nous ne nous laisserons pas intimider et continuerons à dénoncer ces pratiques et à défendre nos camarades et chaque salarié-e victime de toutes sortes de pressions ou d'intimidation, et par tous les moyens nécessaires à notre disposition.

La section syndicale



avec le soutien de la section

